



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1999/11
26 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1999
12-16 avril 1999
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Programme d'aide à la Somalie

Rapport de l'Administrateur

RÉSUMÉ

Le présent rapport, présenté à l'initiative de l'Administrateur, donne un aperçu général de la situation en Somalie et des activités de coordination de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays. Il décrit ensuite les activités entreprises par le PNUD depuis la présentation du dernier rapport intérimaire au Conseil d'administration en 1994, indique les projets en cours, et fait le point de la situation financière.

L'Administrateur prie le Conseil d'administration de l'autoriser à continuer à approuver des projets au cas par cas.

I. OBJECTIF

1. Dans sa décision 93/4 du 8 février 1993, le Conseil d'administration a noté que l'Administrateur avait l'intention de continuer à approuver cas par cas des projets pour la Somalie. En application de cette décision, l'Administrateur a présenté un rapport intérimaire au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1994. Le présent rapport est présenté au Conseil à l'initiative de l'Administrateur. Il couvre les activités du PNUD en Somalie pendant la période 1994-1996 ainsi que le programme en cours pour 1997-2000. L'Administrateur prie le Conseil d'administration de l'autoriser à continuer d'approuver cas par cas des projets pour la Somalie.

II. SITUATION GÉNÉRALE

2. La Somalie fait partie des pays les moins avancés; en 1996, elle affichait l'un des indicateurs de développement humain les plus faibles de la planète (172e rang sur 174 pays). Faute de données statistiques adéquates, il n'est plus possible depuis quatre ans d'inclure la Somalie dans les rapports mondiaux sur le développement humain. L'analyse que fait le rapport national sur le développement humain de l'état de développement de la Somalie confirme toutefois les classements antérieurs. L'économie du pays est paralysée par la destruction généralisée des infrastructures physiques, l'absence d'investissement et un chômage endémique. Depuis sept ans, la Somalie traverse une crise complexe caractérisée par l'état de guerre et l'absence de gouvernement central constitué.

3. De larges zones sont en période de transition et commencent à des degrés divers à sortir de la crise. Le conflit armé et l'insécurité croissante continuent de perturber les opérations de secours et les projets de développement exécutés dans le cadre de l'assistance internationale. Le développement de la Somalie connaît depuis quelques années deux grandes évolutions prometteuses sur lesquelles la communauté internationale doit miser pour agir : a) la renaissance de l'initiative privée et de la société civile et b) l'émergence d'une administration embryonnaire qui a besoin d'une aide considérable pour renforcer ses capacités et pouvoir exercer ses fonctions de manière viable et efficace.

4. La Somalie continue malheureusement d'accumuler les crises chroniques, provoquées en partie par des facteurs d'origine naturelle (inondations, sécheresse, choléra), et en partie par la guerre qui sévit toujours dans une grande partie du pays. La communauté internationale doit se tenir constamment prête à répondre rapidement et de manière impartiale aux besoins humanitaires du pays et à renforcer les mécanismes somaliens de prise en charge et d'intervention qui permettront d'atténuer les effets de ces crises à répétition.

III. ACTIVITÉS DE COORDINATION À L'ÉCHELLE DES NATIONS UNIES

5. Comme il n'y a pas de gouvernement central en Somalie, les institutions spécialisées des Nations Unies, qui comptent parmi les principaux fournisseurs de l'aide extérieure, sont appelées à assumer dans ce pays des responsabilités fondamentales et très spécifiques en matière de secours et de développement. C'est ainsi que le PNUD a ajouté à sa mission habituelle d'aide au développement

des responsabilités administratives et techniques dans le domaine du transport aérien et des installations portuaires.

6. En 1996, dans le cadre de la préparation de l'Appel global interinstitutions des Nations Unies en faveur de la Somalie, il a été procédé à une évaluation commune de la situation du pays et du rôle des institutions spécialisées des Nations Unies après l'achèvement de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Les dirigeants somaliens et les responsables de l'assistance internationale ont été dûment consultés lors la préparation de l'Appel pour 1998 et de l'Appel actualisé pour 1999. L'Appel global fournit le seul document de référence détaillé en ce qui concerne l'aide internationale à la Somalie. Il esquisse des éléments de stratégie et définit cinq domaines d'intervention pour l'assistance internationale : situations d'urgence, sécurité alimentaire, réintégration, relèvement et administration des affaires publiques. Le PNUD est l'organisme chef de file pour les projets portant sur le relèvement et l'administration des affaires publiques. L'Appel global pour 1999 a été lancé à Genève à la mi-décembre 1998.

7. Fortes de la solide expérience acquise depuis l'ONUSOM, les institutions spécialisées des Nations Unies ont adopté pour la Somalie une démarche par zones qui permet d'adapter les projets aux différents besoins de chaque zone à mesure que la crise s'estompe et que la situation se redresse. En 1996, l'ONU a commencé d'établir des centres de liaison chargés de coordonner l'aide au niveau de chaque zone, de faciliter l'élaboration stratégique commune des projets et de favoriser le dialogue. Cette approche a permis de cibler l'aide sur les besoins particuliers de telle ou telle zone. À l'échelon national, le Coordonnateur résident dirige l'équipe de pays des Nations Unies, la structure de dialogue interne qui permet aux différentes organisations des Nations Unies d'harmoniser leurs priorités et leurs programmes. Le Coordonnateur résident représente par ailleurs les Nations Unies au sein de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie où siègent également des représentants des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales.

IV. LE PROGRAMME DU PNUD

8. Pendant toute la période 1994-1996, la Somalie a été un pays en crise. Une grande partie de son territoire était en état de guerre. Les tentatives de réconciliation n'avaient pas encore vraiment abouti. Lorsqu'elles existaient, les autorités administratives locales étaient encore nouvelles, n'avaient pas établi leur légitimité et n'avaient pas encore la maturité voulue pour être des interlocuteurs valables dans le cadre des activités du programme. Par ailleurs, les infrastructures physiques du pays avaient été détruites et les services collectifs de base (santé, éducation, approvisionnement en eau, transports) étaient pratiquement inexistants.

9. Cette situation a amené le PNUD à concentrer ses activités dans les domaines suivants pendant la période 1994-1996 : a) interventions d'urgence en cas de crises humanitaires : le PNUD a participé à la coordination des opérations humanitaires du système des Nations Unies et apporté directement son appui et son aide matérielle aux programmes de secours humanitaires; b) assistance opérationnelle : le PNUD a fourni un appui direct à la gestion des infrastructures et services de transport. Le projet de gestion portuaire

/...

SOM/93/003, exécuté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a permis en particulier de rétablir les opérations portuaires, d'abord dans les ports maritimes de Mogadiscio et Kismayo, puis à Berbera et Bosaso. Ainsi que le lui avait demandé le Secrétaire général, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a exécuté le projet de réorganisation des services de l'aviation civile SOM/93/002, en se chargeant provisoirement du contrôle du trafic aérien et de la remise en état de quelques aéroports; c) participation des collectivités locales aux activités de relèvement : conscient à la fois de la nécessité aiguë de rétablir les services collectifs de base et de l'absence de partenaires et d'interlocuteurs dans les districts et les régions, le PNUD a approuvé le projet de relèvement rural de la Somalie (SOM/92/001) faisant appel à la participation des collectivités concernées, qui a permis de remettre en état les équipements collectifs et les infrastructures économiques prioritaires; d) renforcement des capacités institutionnelles : cet élément a été intégré dans tous les projets et s'appliquera à mesure que les situations d'urgence feront place au relèvement puis, à plus long terme, au développement. Le Bureau de développement des Nations Unies pour la Somalie (SOM/94/002) nouvellement créé a été chargé de constituer les bases statistiques et analytiques du plan de développement du pays et de former le personnel nécessaire au futur ministère somalien du plan. Le projet de gestion urbaine SOM/94/003, a permis d'aider la municipalité d'Hargeisa à assumer de nouveau ses responsabilités en matière d'urbanisme et à rétablir les services essentiels dans la ville détruite.

10. À la suite de l'évaluation effectuée en 1996 à l'échelle du système des Nations Unies, le PNUD a choisi les projets qu'il allait financer pendant la période 1997-2000 dans le nouveau cadre de planification des ressources. Il s'est notamment appuyé sur les conclusions des conférences internationales, en particulier le Sommet mondial sur le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, pour définir les principaux paramètres de ses activités. Il s'est également efforcé d'appliquer le bilan commun de pays et le plan stratégique global à la Somalie. La parution du rapport national sur le développement humain de 1998 marque une étape importante à cet égard.

11. Comme la situation en Somalie évolue de jour en jour, le PNUD n'entreprend que des projets de durée limitée et foncièrement souples qui lui permettent de saisir les nouvelles possibilités qui se présentent et de tenir compte des perturbations causées par les soubresauts de la politique somalienne et de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain. Il consulte régulièrement les dirigeants et responsables somaliens pour tout ce qui concerne la planification et l'exécution de ses activités de développement. De plus, il entretient un dialogue permanent avec les acteurs extérieurs concernés, ce qui lui permet d'adapter et d'ajuster ses projets à tout moment.

12. Le départ de l'ONUSOM a redonné aux institutions spécialisées des Nations Unies présentes en Somalie une neutralité dont le PNUD a tiré parti pour participer plus activement à la consolidation de la paix. Le rétablissement de l'administration et de l'autorité publiques passe bien souvent par la réconciliation et la paix. Le PNUD a également entrepris d'améliorer la couverture géographique de ses projets, d'où les efforts qu'il déploie pour ouvrir de nouveaux centres de liaison des Nations Unies en Somalie.

13. Les interventions antérieures du PNUD étaient essentiellement basées sur une démarche de relèvement sectoriel consistant à fournir un appui direct au secteur visé pour éviter qu'il ne s'effondre de nouveau complètement. Faisant fond sur les enseignements tirés de ces expériences, le PNUD privilégie désormais une autre approche, axée sur le renforcement des capacités, une meilleure prise en compte des projets pilotes les plus concluants, le renforcement de la participation et de l'engagement de la collectivité et la viabilité à long terme des résultats obtenus. L'une des priorités est de renforcer l'impact des projets et de rationaliser les modalités d'exécution en tirant parti au maximum des synergies qui existent entre les projets du PNUD et ceux des autres organismes des Nations Unies ou des bailleurs de fonds extérieurs.

14. En l'absence de gouvernement national, le PNUD sera appelé à prendre des décisions importantes pour le développement futur de la Somalie; c'est la raison pour laquelle les projets et interventions sont basés sur des évaluations approfondies auxquelles participent les partenaires somaliens et les institutions spécialisées des Nations Unies et qui garantissent la participation, l'engagement et les apports de l'ensemble de la société somalienne à tous les niveaux d'intervention. Les activités portent tout particulièrement sur les disparités entre populations urbaines et rurales et entre sédentaires et nomades. La collecte, la mise en forme et l'analyse des données sociales et économiques de la Somalie se poursuit; elle permettra de mieux mettre au point et orienter les projets.

15. Le programme pour 1997-2000 tire parti du fait que les ressources peuvent être mobilisées de trois façons : dans le cadre de l'Appel global, du programme du PNUD et des différents projets. Le dialogue constant qui s'est établi avec les bailleurs de fonds lors de la formulation et de l'exécution du programme et des projets a renforcé l'intérêt, la collaboration et l'appui des donateurs. Les fonds du PNUD serviront principalement à financer des interventions prioritaires à effet catalyseur qui inciteront les bailleurs de fonds de financer l'exécution de l'ensemble du programme. Le projet de mobilisation des ressources qui vient d'être élaboré regroupe tous les projets du PNUD dans un même plan de mobilisation. Les partenaires somaliens sont appelés à fournir de plus en plus d'apports, de fonds au titre de la participation et de contributions.

16. Le système de suivi, d'examen et d'évaluation qui sert de base à l'information en retour et aux rapports trimestriels couvre désormais tous les programmes et projets. Il va maintenant être moins axé sur le suivi des apports et des activités que sur l'évaluation des résultats et des prolongements des projets. C'est là une première étape vers l'élaboration d'un système d'évaluation des résultats du programme du PNUD fondé sur une grille d'indicateurs d'impact objectifs et quantitatifs. Les révisions concrètes du programme tiendront systématiquement compte des résultats obtenus et, au besoin, les activités seront réorientées en conséquence. Sur la base du principe des services communs, le but recherché est de rationaliser l'exécution du programme et de regrouper la prestation des services que fournit l'UNOPS à Nairobi.

17. Conformément aux responsabilités qui lui ont été confiées dans les Appels globaux interinstitutions des Nations Unies et à l'objectif qu'il s'est fixé de

promouvoir le développement humain durable, le PNUD a axé son programme en faveur de la Somalie sur le relèvement et l'administration des affaires publiques. Trois domaines d'action ont été privilégiés : a) le renforcement des moyens d'intervention de la société civile et des autorités administratives; b) l'instauration d'un environnement favorable au relèvement économique; c) la mise en place des capacités nécessaires au relèvement et à la réintégration. Les bénéficiaires du programme sont la société civile, les acteurs économiques et les institutions publiques. Comme le programme forme un tout intégré, les projets qui le composent englobent le plus souvent plusieurs domaines d'intervention. Par son action en faveur du relèvement et de l'administration publique, le PNUD s'efforce d'exercer à terme une influence positive sur la consolidation de la paix et sur la future mise en place d'un gouvernement national représentatif.

A. Renforcement des moyens d'intervention de la société civile et des autorités administratives

18. Ce programme a plusieurs objectifs : favoriser le règlement pacifique du conflit, donner aux Somaliens la possibilité de se détourner de la culture de la violence qui prévaut actuellement dans le pays, consolider la paix et la sécurité là où elles existent, et assurer la saine gestion des affaires publiques.

19. Le projet de protection civile de la Somalie (SOM/97/002) entend consolider la paix et stimuler le relèvement socioéconomique en redonnant à la population somalienne la possibilité de vivre dans un environnement sûr et à l'abri du danger. Il s'inspire à cette fin d'une démarche globale associant les activités de déminage, la réintégration des ex-militaires dans leur communauté d'origine et la création d'un corps de police formé au respect de la procédure judiciaire et à la protection des droits de l'homme. L'une des activités cruciales du projet à ce jour a été de conseiller et de former le personnel de l'Agence nationale de déminage et du Centre d'action antimines de la région nord-ouest. Outre la formation à différents niveaux de 87 spécialistes somaliens du déminage, le volet antimines a permis d'assurer le déminage d'une superficie de 166 000 mètres carrés en vue de la réinstallation de rapatriés dans la ville de Burao. Grâce à l'appui fourni par le projet, l'école de police du Somaliland a entrepris un vaste programme de revitalisation qui couvre la formation du personnel enseignant, la mise au point des programmes et du matériel pédagogique et la remise en état des locaux. Le premier contingent de policiers sortira de l'école à la mi-février 1999.

20. Le projet d'instruction civique pour la paix et la bonne conduite des affaires publiques (SOM/97/004) vise à promouvoir une culture de la paix dans une société déchirée et totalement déstructurée par la guerre, en encourageant le dialogue et en faisant passer à travers les médias un message de civisme et de souci du bien public. Comme beaucoup de valeurs somaliennes se transmettent essentiellement par voie orale, les émissions radiophoniques représentent en la matière un véhicule de premier plan, tout comme les illustrés. En 1998, le projet a produit 46 émissions de radio et six revues mensuelles, qui ont été largement diffusées dans tout le pays. Il a été créé dans cinq régions des centres de ressources pour la paix où les Somaliens peuvent discuter entre eux des questions d'intérêt civique et guider eux-mêmes les activités de programme.

Les centres ont organisé des ateliers de formation auxquels ont participé 640 personnes en 1998.

21. Afin d'encourager plus spécifiquement l'initiative locale et régionale en matière de consolidation de la paix, le PNUD a approuvé le programme de conférences pour la réconciliation et la bonne conduite des affaires publiques (SOM/97/006) qui, par le biais des ONG locales, fournira une aide destinée à faciliter le dialogue afin que les belligérants règlent leurs différends par des voies pacifiques. L'idée est d'encourager les factions rivales à résoudre ensemble des problèmes concrets afin de rétablir la confiance et de définir des objectifs communs.

22. Le programme des Associés pour le développement (SOM/98/003), qui s'inscrit dans l'action globale du PNUD en faveur du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté, porte sur le développement plus général de la société civile comme moyen de revitalisation du capital humain de la Somalie. Son lancement est prévu pour le début de 1999.

B. Promotion d'un environnement propice au relèvement économique

23. Le PNUD considère que ce thème doit être l'un des grands éléments de son programme puisque la reprise économique joue un rôle primordial dans la bonne conduite des affaires publiques, la lutte contre la pauvreté et la consolidation de la paix. Il s'efforce, par ses activités de coopération, de créer aux niveaux local et régional les conditions et les institutions qui permettront à la Somalie de se doter des capacités nécessaires pour assurer elle-même son relèvement et sa croissance économiques. Le microcrédit, la formation professionnelle, la collecte et l'analyse des données, le renforcement des capacités de planification et des structures administratives, l'aide au secteur privé et aux organisations de la société civile, le renforcement de la gestion des ports maritimes et des aéroports et la diversification du commerce sont autant de domaines d'activité essentiels.

24. Il était prévu, dans le projet de Bureau de développement des Nations Unies en Somalie (SOM/94/002), que la réconciliation politique nationale serait achevée dans les deux ans. Ce projet multidonateurs lancé en 1994, initialement pour jeter les bases du futur ministère somalien du plan, a été recentré sur :

- a) la collecte et l'analyse des données dans les secteurs prioritaires pour le PNUD et les donateurs;
- b) le renforcement des capacités des autorités administratives locales dans les "îlots de paix" somaliens;
- c) la création d'une mémoire institutionnelle par la mise en place d'un centre de documentation et de bases de données du système d'information géographique;
- d) le secrétariat de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie.

Les évaluations techniques des capacités et des besoins des structures administratives locales sont achevées dans 12 des 18 régions que compte le pays. Des données de base sur les indicateurs socioéconomiques, indispensables à la planification par secteur, ont été recueillies : elles couvrent à peu près la moitié du pays. Toutes ces informations ont été regroupées par le Centre de documentation du Bureau de développement des Nations Unies en Somalie et mises à la disposition des usagers sous des formes électroniques d'utilisation facile. Le Centre abrite plus de 4 000 documents qui couvrent l'avant et l'après-guerre en Somalie et constituent le seul corpus de ce genre pour le pays. Plus de 15 ateliers de formation ont

été organisés pour les administrations locales dans les domaines de la fiscalité, du budget, de la planification et de la gestion. Le Bureau de développement des Nations Unies a par ailleurs participé de près à l'établissement du premier rapport national sur le développement humain consacré à la Somalie, qui est paru à la fin de l'année 1998.

25. En réponse à la requête du Secrétaire général, qui avait demandé à l'Organisation de l'aviation civile internationale de se charger provisoirement de la gestion de l'espace aérien et des services d'aviation civile en Somalie, le projet relatif à l'Autorité intérimaire de gestion de l'aviation civile en Somalie SOM/96/002, a poursuivi ses activités de contrôle du trafic à l'intérieur de l'espace aérien somalien, de remise en état de certains aéroports et de renforcement des capacités du secteur. Le centre d'information sur les vols qui s'est ainsi ouvert à Nairobi contrôle en permanence les mouvements au-dessus de la Somalie. Cinq aéroports ont été remis en état dans le cadre du projet; ils bénéficient d'une assistance technique et opérationnelle pour contrôler efficacement le trafic aérien dans le respect des normes de sécurité. Le noyau de la future aviation civile somalienne se constitue progressivement – le projet emploie 87 nationaux et a déjà formé plus de 100 Somaliens dans différents domaines spécialisés de l'aviation civile.

26. Les taxes à l'importation et redevances perçues aux ports maritimes de Berbera et Bosaso représentent une part non négligeable des recettes budgétaires des administrations du nord-ouest et du nord-est de la Somalie. Les ports maritimes sont par ailleurs d'importants points d'import-export pour les zones côtières mais aussi pour un vaste arrière-pays qui s'enfonce très loin dans le territoire éthiopien. Le projet de rationalisation des opérations portuaires et du commerce en Somalie (SOM/98/001), dont la première phase a démarré en 1993, a pour but d'améliorer l'efficacité des opérations portuaires et de créer les conditions nécessaires à la diversification du commerce et de l'économie somaliens. Les activités entreprises dans le cadre de ce projet vont de la création d'organes de gestion portuaire au renforcement des capacités du personnel portuaire, en passant par la mise en place des structures de formation professionnelle et la remise en état des infrastructures portuaires. Le projet se diversifie maintenant avec l'ajout d'un volet de développement des institutions et de renforcement des capacités dans le secteur du commerce extérieur.

27. Des initiatives en faveur du secteur privé ont été prises dans le sillage de l'atelier sur le développement du commerce et du secteur privé en Somalie organisé par le PNUD à Doubaï en mai 1998, au cours duquel plus de 160 chefs d'entreprises et commerçants somaliens, ainsi que des hauts fonctionnaires, des représentants des chambres de commerce régionales et des experts, se sont penchés sur les stratégies à mettre en oeuvre pour redynamiser le secteur privé en Somalie.

28. La Somalie est de tous les pays africains celui qui a le littoral le plus long (3 300 km), et aucun autre État riverain du bassin ouest de l'océan Indien ne possède une zone côtière aussi riche que celle de la Somalie en termes d'écosystèmes et de ressources marines/littorales. Au début de 1998, le PNUD a financé un projet d'évaluation de la situation et de formulation de recommandations sur les actions à entreprendre dans un certain nombre de

domaines comme la protection de la biodiversité; la pollution marine; la gestion écologiquement viable des ressources halieutiques; le commerce maritime; le respect des engagements pris par la Somalie dans le cadre des instruments juridiques internationaux relatifs aux questions maritimes. Le rapport d'évaluation est actuellement à l'étude et il sera fait appel aux donateurs pour financer les interventions jugées prioritaires.

C. Mise en place des capacités nécessaires au relèvement et à la réintégration

29. L'évolution récente des régions somaliennes en phase de reprise socioéconomique démontre clairement les relations d'interdépendance qui existent entre d'une part le relèvement et d'autre part le rapatriement des populations réfugiées dans les pays voisins, le retour des personnes déplacées et des déboutés du droit d'asile refoulés par les pays industrialisés et l'intégration des ex-militaires. Le PNUD soutient le renforcement des nouvelles structures politiques et administratives au plus haut niveau possible (collectivité locale, district, région) dans une perspective de remise en route des services sociaux et de l'économie et de réintégration en milieu rural comme dans les zones urbaines.

30. Depuis 1993, le PNUD exécute un projet de relèvement rural, d'un montant de 30,6 millions de dollars, dans cinq régions somaliennes. La démarche choisie est celle de la participation des collectivités locales, qui définissent elles-mêmes leurs besoins prioritaires. Le projet finance des sous-projets à petite échelle qui concernent essentiellement la remise en route des services sociaux et de l'économie, le microcrédit et les activités génératrices de revenus. Le projet a déjà donné lieu, dans les cinq régions concernées, à 738 sous-projets à vocation économique, environnementale ou sociale, d'un montant total s'élevant à ce jour à environ 11 millions de dollars. À compter de 1999, il est prévu d'axer davantage le projet sur une démarche par zone et de sélectionner à l'intérieur de chaque zone des districts qui recevront une assistance intégrée, l'un des objectifs clefs étant de permettre aux administrations des districts concernés d'acquérir les capacités requises pour appliquer les schémas d'aménagement territorial.

31. Il est prévu dans le cadre de la deuxième phase du projet de gestion et de bonne administration des établissements urbains (SOM/96/003) de rétablir les services municipaux urbains détruits par la guerre civile en renforçant les capacités des institutions et en effectuant un certain nombre de réparations. Cinq municipalités du nord-ouest et du nord-est de la Somalie bénéficient actuellement d'une assistance dans divers domaines – aménagement, cadastre, approvisionnement en eau, assainissement, routes, finances, administration. Il ressort du bilan détaillé établi en 1998 que le programme a nettement contribué à redynamiser les fonctions municipales en renforçant les capacités locales et en améliorant la prestation des services et les sources de revenus à long terme des municipalités.

32. En coopération avec ses interlocuteurs somaliens, les institutions spécialisées des Nations Unies (en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains), les ONG et les donateurs, le PNUD élabore un schéma de réintégration

détaillé qui permettra de mieux répondre aux besoins des rapatriés une fois qu'ils seront rentrés chez eux. Les répercussions de cette réintégration sur la collectivité seront étudiées et les données correspondantes seront communiquées aux principales institutions régionales.

V. SITUATION FINANCIÈRE

33. L'objectif de mobilisation des ressources du PNUD pour la Somalie, au titre des lignes 1.1 et 1.2 des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) 1 et 2, est de 27,5 millions de dollars pour la période 1997-2000. Compte tenu du report d'un montant de 8,83 millions de dollars provenant du cinquième cycle, les ressources de base programmables s'élèvent donc à 36 330 000 de dollars.

34. Étant donné que les besoins de financement sont de loin supérieurs aux ressources de base disponibles, le bureau de pays s'efforce de mobiliser des fonds supplémentaires provenant de trois sources : le MCARB 3, l'Appel global interinstitutions et les donateurs. Les besoins de la Somalie et les possibilités qu'offre le pays sont tels qu'avec ces financements supplémentaires, le PNUD pourrait élargir considérablement les activités qu'il a programmées.

IV. DÉCISIONS QUE DOIT PRENDRE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

35. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

1. Prendre acte du présent rapport;
2. Autoriser l'Administrateur à continuer d'approuver cas par cas les projets pour la Somalie.
